

"La restauration de l'Europe implique la création d'une autorité politique" dans La Dernière Heure (20 juillet 1948)

Légende: Le 20 juillet 1948, le quotidien belge La Dernière Heure interroge l'ancien président du Conseil des ministres français Paul Ramadier qui a présidé la commission politique du Congrès de l'Europe à La Haye. Deux mois après ce dernier, le socialiste insiste sur la nécessité d'une autorité politique pour mener à bien la restauration de l'Europe et rappelle l'importance du projet d'Assemblée européenne.

Source: La Dernière Heure. Le plus grand journal belge, le mieux renseigné. 20.07.1948, n° 202; 43e année. Bruxelles.

Copyright: (c) La Dernière Heure

URL:

[http://www.cvce.eu/obj/"la_restoration_de_l_europe_implique_la_creation_d_une_autorite_politique"_dans_la_derniere_heure_20_juillet_1948-fr-bce9f987-c744-4380-bc62-f2d7f052f2c8.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 20/09/2012

La restauration de l'Europe implique la création d'une autorité politique

M. Paul RAMADIER fait une déclaration au correspondant de « LA DERNIERE HEURE » à Paris

Après avoir interrogé le président Paul Reynaud sur le Congrès de La Haye, nous avons, voici une quinzaine de jours, sollicité du président Ramadier son opinion sur le même sujet, puisque aussi bien les deux éminents hommes d'Etat avaient participé au Congrès et y avaient d'ailleurs fait valoir des conceptions différentes. Mais le président Ramadier était parti en voyage et n'avait pu alors nous répondre. De retour à Paris, il vient de nous transmettre, avec une grande obligeance, la déclaration que l'on pourra lire ci-dessous :

« Il est sans doute un peu tard pour vous parler du Congrès de La Haye. Deux mois se sont écoulés depuis qu'il s'est tenu et l'attention s'est détournée de ses assises. Ses conclusions cependant n'ont rien perdu de leur actualité. Tout au contraire, la signature récente des accords bilatéraux entre les Etats-Unis et les pays bénéficiaires de l'aide Marshall a mis en évidence la nécessité de faire entrer rapidement dans la réalité les recommandations que nous avons adoptées.

L'aide américaine, si généreuse qu'elle soit, n'est qu'un appoint, appoint essentiel sans doute puisque l'Europe tout entière a subi les ruines de la guerre. Mais cet appoint ne peut pas suffire à financer la restauration de notre continent, ni, à plus forte raison, à assurer son équilibre quand nous aurons recouvré notre capacité de production. L'Europe ne vend pas beaucoup aux Etats-Unis et n'y vendra jamais beaucoup plus. C'est la raison pour laquelle l'Amérique donne une part notable des capitaux qu'elle apporte à l'Europe. Nous devons songer à réduire progressivement nos achats à l'Amérique, principalement nos achats de matières premières, qu'un jour nous ne pourrions payer. Nous ne pouvons le faire qu'en intensifiant nos échanges européens, en restaurant tous les vieux courants commerciaux que la guerre a taris et qui sont cependant indispensables à notre existence.

« Cette restauration implique la création, au centre de l'Europe, d'une autorité politique. De simples accords n'y suffiront pas. On a fondé trop d'espoirs sur les traités d'Union douanière : la réalité montre leur extrême difficulté. Benelux en fait la dure expérience. La volonté d'aboutir, la nécessité d'élargir les marchés laissent subsister toutes les inquiétudes de chaque pays qui sait bien ce que ses associés pourront vendre chez lui, mais qui ignore ce qu'il pourra vendre chez eux. Les études franco-italiennes ont mis en évidence des difficultés comparables. Il apparaît aujourd'hui que cette voie est hérissée d'obstacles et qu'il faudrait de longs délais et une extraordinaire ténacité pour les franchir en un an. Le problème ne peut être résolu que si on pose d'abord, comme un impératif catégorique, l'association et que l'on consacre son autorité en la plaçant au-dessus des autorités nationales.

« C'est à la base et non au sommet qu'il faut donc placer le transfert partiel des souverainetés à un organe fédéral. On se rendra compte alors que la Fédération n'est pas la somme des intérêts nationaux, mais qu'elle ajoute un élément supérieur. Voici longtemps que les juristes ont défini cet « animus sociatatis », sans lequel tout groupement n'est plus que le champ-clos de rivalités médiocres.

« C'est pourquoi les organismes de Bruxelles et de Paris sont d'une telle importance. Mais ils portent une tare dont ils doivent se débarrasser : cette tare est la règle de l'unanimité. Relisez l'histoire de la Pologne, de la Confédération germanique ou de la Confédération suisse avant 1848 et vous serez édifiés.

« Le Congrès de La Haye a proposé la réunion d'une Assemblée européenne où l'âme commune se dégagera du contact établi entre les représentants des peuples. La conception peut paraître audacieuse. C'est cependant ce contact qui est nécessaire à la fusion des particularismes dans le grand ensemble qui doit porter l'avenir de notre civilisation. »

André MAZIERE.